

Neuchâtel

Projet Flora: Comment Neuchâtel veut faciliter l'entrée à l'école des enfants qui ne parlent pas français

Le canton double la mise sur son projet pilote Flora. Après La Chaux-de-Fonds, deux nouvelles communes accueilleront des enfants allophones deux fois par semaine.

Le Service cantonal de protection de l'adulte et de la jeunesse ouvre les inscriptions pour la deuxième année du projet pilote Flora, comme l'annonce l'État de Neuchâtel dans un communiqué paru ce lundi.

Cette initiative, qui entamera sa deuxième année en février 2026, vise à faciliter l'entrée à l'école des enfants allophones ou ayant peu d'expérience de séparation avec leurs parents. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 15 décembre pour la période de février à juin 2026.

Le projet s'adresse aux enfants d'âge préscolaire n'ayant pas encore acquis une maîtrise suffisante du français ou n'ayant pas fréquenté de structures d'accueil extrafamilial. Développée en réponse aux besoins exprimés par les communes et les acteurs de l'enseignement, cette initiative prévoit un accueil des enfants deux fois par semaine.

Extension à trois communes

Après une première phase à La Chaux-de-Fonds cette année, que le Canton qualifie de réussie, le projet s'étend désormais aux communes de Milvignes et Val-de-Travers. Au total, 50 places seront disponibles dans les trois communes participantes. Cette extension permet d'élargir les profils des enfants accueillis et d'évaluer les besoins dans différentes régions du canton.

Le projet, entièrement financé par le Canton durant sa phase pilote, propose des créneaux horaires spécifiquement choisis pour ne pas diminuer les capacités d'accueil habituelles des structures, ni modifier l'attribution des places régulières.

Accompagnement des parents

Un volet destiné aux parents est mis en œuvre dans chaque commune participante, en collaboration avec l'EPER (Espace Parents). Les parents y reçoivent des informations sur le système scolaire neuchâtelois et sur leur rôle de soutien éducatif. Cette démarche vise à créer un partenariat entre les familles et les enseignants.

Les familles intéressées peuvent remplir le formulaire d'inscription sur le site officiel, où figurent également les horaires par commune et d'autres informations pratiques. Les inscriptions restent ouvertes jusqu'au 15 décembre.